

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le treize décembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FARDIN, Chantal PASSET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ, Odile DELPECH-SINET

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Jean-Michel DELOCHE à André PERRILLAT-AMEDE, Bruno DUMEIGNIL à Laurence AUDETTE, Gaëlle VERJUS à Rémi FARDIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Claude COLLOMB-PATTON

Absents : 5

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Amandine DUNAND, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Odile DELPECH-SINET

[DEL2023-100 - SERVICE ENLEVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ](#)

Rapporteur : Monsieur Pierre BARRUCAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique tel qu'entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le choix opéré par la commission d'appel d'offres du 5 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 12 décembre 2023 ;

Considérant que le marché concerne l'enlèvement, le transport et le traitement ou la valorisation des déchets des déchetteries de la CCVT ;

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 30 octobre 2023, sur le profil acheteur. La date limite de remise des offres a été fixée au 1 décembre 2023 ;

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Considérant qu'une seule offre a été réceptionnée conformément aux prescriptions du règlement de la consultation. Considérant que l'offre est régulière et acceptable ;

Considérant que la CAO a rendu l'avis suivant :

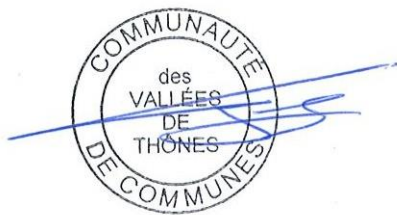
- Attribution du marché à EXCOFFIER FRERES SAS, 70 Route du stade 74 350 Villy-le-Pelloux pour un montant maximum de 600.000,00 € HT par an, conformément au rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du choix de la Commission d'appel d'offres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la notification du marché, et donc à le signer,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des contrats annexes liés au rachat de matériaux ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Odile DELPECH-SINET



*Délibération transmise en Préfecture le 26.12.2023
Publiée le 26.12.2023*